



La vie urbaine, les changements sociaux et culturels, les manifestations publiques, la vie en immeubles, la proximité dans les transports publics créent des tensions, des accros et parfois de la violence.

Alors devenez

Agent de médiation, un modérateur pour la cohésion sociale et la tranquillité publique

pour accompagner les citoyens à renouer des liens, dialoguer et « vivre ensemble ».

Comme agent de médiation, vous serez capable de :



Comment amener de la tranquillité publique et de la cohésion sociale ?

Les forces de police ou les agents de sécurité, les services sociaux, les régies et les transporteurs sont confrontés à des problématiques liés aux incivilités, à la violence et au manque de liens sociaux.

Pour cela, créer ou recréer du lien, permettre des dialogues, modérer des tensions est le quotidien des agents de médiation.

Cette formation donne les compétences de contact, de modération et de médiation à tous les professionnels en contact quotidien avec les citoyens ; afin de (r-)établir du lien, amener de la cohésion sociale et de la tranquillité publique, modérer les foyers de tensions.

Vos futures compétences :

- résoudre des problèmes sociaux ou techniques simples au besoin avec d'autres professionnels
- restaurer du lien avec tout type d'utilisateur
- intégrer les populations précaires dans un réseau
- désamorcer les situations tendues
- gérer des conflits de voisinage ou de cohabitation simple
- prévenir les tensions et violences par une présence sécurisante

Un référentiel de compétences plus précis peut être demandé en fonction du type d'agent à former.

Destinataires :

Cette formation est ouverte à toute personne exerçant ou voulant exercer une activité en lien avec la population ; tels que : TSHM, assistant social, animateur, agent de sécurité, travailleur social de proximité, médiateur scolaire, auxiliaire de régie, modérateur de fête, « chuchoteurs », correspondant de nuit, etc.

Le participant doit avoir une formation de base dans un domaine social, de service, de sécurité.

Cette formation est organisée à la demande du mandant tels que : commune, régie immobilière ou de transport public, organisateur de manifestations publiques, fondations, entreprises privées, collectivités,..... afin d'ajuster les orientations aux pratiques métier.

Concept :

La formation se déroule en deux modules :

- A. formation de base sur 6 jours
- B. approfondissement sur 4 jours

Le module B se réalise après quelques trimestres d'application du module de base.

Module A :

Historique, principes, missions
Contact et création de lien
Communication apaisante – base
Communication modératrice – gestion des émotions
Médiation : principes et entretiens préliminaires
Médiation : techniques, posture et entretiens communs

Module B :

Synergologie, approche des groupes
Travail en binôme, désamorçage des agressions
Accompagnement des personnes sous produit
Gestion de personnalités difficiles

Deux livres sont offerts aux participants : l'un sur la médiation, l'autre sur la communication non-violente.

Des travaux pratiques, des supervisions et des exercices permettent l'appropriation des compétences.

Cette formation donne accès à la formation de personne de confiance-médiateur de l'institut professionnel de médiation (www.ipromed.ch).

La formation complète donne une certification pour laquelle l'Institut professionnel de médiation est en train de demander la validation auprès de la FSM (Fédération Suisse de Médiation).

N'hésitez pas à demander de plus amples informations à :

Institut professionnel de médiation
1, chemin de la Cressonnière
1294 Genthod
076/704.26.60 (les matins)
info@ipromed.ch